Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20261027-2026_105-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.

Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Christophe Juin, Paul Perrin Sarzier, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié, Maxime Gautier.
Absents Excusés : Cécile Perrot pouvoir à Maxime Gautier, Isabelle Lévêque pouvoir à Julien Lemarié.
Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice 15	Présents 13	Votants 15 (dont 2 pouvoirs)
Date de convocation	20 octobre 2026		
Date d'Affichage	20 octobre 2026		
Secrétaire de Séance	Christophe Juin		

Délibération n° 2026-105
Nature de l'Acte 3.3 Locations

LANDE COMMUNALE : PROLONGATION LOCATION

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de location de la lande communale cadastrée section ZH n° 46, d'une superficie de 2 ha 53 a 30 ca, consenti à M. Didier HONORÉ, exploitant au sein du GAEC HONORÉ, est arrivé à échéance le 31 août 2026.

Elle rappelle que le GAEC HONORÉ s'était engagé à procéder à la replantation d'une haie en compensation de l'arrachage d'une haie existante, engagement qui n'a, à ce jour, pas encore été réalisé.

Mme le Maire précise que les élus travaillent actuellement à l'élaboration de nouveaux modèles de baux ruraux intégrant des dispositions relatives à la préservation et à la protection des haies.

Ces nouveaux baux seront proposés à l'ensemble des locataires des landes communales au cours de l'année 2027.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations et des modalités envisagées.

Fait à Andouillé Neuville, le 28 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.